

Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « Avicole-Cunicole » du 08/11/2016 – version provisoire du 17/03/2017

I . Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle Avicole -Cunicole du 08/11/2016
Responsable de la préparation du document	Séverine Clavie et Catherine Colot
Date de publication	17/03/2017
Validé par	Sans objet
Annexe(s)	Liste des participants – page 10

II . Ordre du jour

1. Désignation d'un Président de séance
2. Validation du procès-verbal de la réunion précédente
3. Présentation des actions de promotion planifiées en Flandre en 2017
4. Actions de promotion 2016 en Wallonie et orientations proposées pour 2017
5. Etat de la recherche et de l'encadrement (actions mises en place et autres initiatives à plaider)
6. Présentation du projet du Collège des Producteurs sur les prix payés aux producteurs: Comment s'assurer d'un bon portage des marges?
7. Etat d'avancement des priorités du Collège pour le secteur avicole-cunicole
8. Divers

III . Désignation d'un Président de séance

Dominique Lehaire et Alain Henry sont proposés comme présidents de séance.

IV . Validation du procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de l'assemblée sectorielle du 8 juin 2016 est approuvé sans remarques particulières.



V. Présentation des actions de promotion planifiées en Flandre en 2017

Sophie Bombeek, chargée de la promotion volaille au VLAM, devait présenter les actions de promotion du VLAM en faveur de la volaille et du lapin, mais elle n'a pu se libérer. Catherine Colot présentera à sa place les actions prévues pour 2017 côté VLAM pour le secteur volaille, ainsi que les possibilités d'établir avec l'APAQ-W une collaboration pour les actions de promotion dans le secteur avicole et cunicole.

Au niveau des actions de promotion côté flamand, il est important de savoir que le budget total en Flandre pour le secteur avicole et cunicole s'élève à plus de 700 000 €. En Wallonie, 25 000€ sont disponibles. A titre de comparaison, le montant pour la promotion de la viande bovine en Wallonie s'élève à 450 000 €. Ce budget flamand émane des abattoirs ainsi que d'un financement européen de 80% obtenu dans le cadre de la promotion des exportations en Asie du Sud-Ouest.

Ces actions sont axées sur le marché intérieur notamment en France via le programme « Lekker van bij ons » - «Les produits délicieux chez nous». Su ce programme, le VLAM n'a pas développé de stratégie de promotion spécifique au secteur de la volaille et du lapin, mais un budget 143 000 € (105 000 € pour le poulet, 90 000 € pour les œufs et 48 000 € pour le lapin) est consacré à la réalisation de vidéos mettant en évidence les qualités nutritionnelles des produits à partir de recettes de base avec des volailles, lapins, œufs, telles que des recettes de vol-au-vent, soupe de poulet, Les recettes sont enregistrées et visualisées en Néerlandais. Ce programme est diffusé sur les réseaux sociaux, tels que Facebook, Instagram, Newsletters, ainsi que sur l'émission télévisée en Flandre « Dadelijkse Kost ».

Une action importante de promotion sur les œufs est observée aux Pays-Bas, les « Mmmeggies », qui a pour objectif de revaloriser l'œuf au travers des femmes agricultrices. Du côté flamand, cette campagne n'a pas abouti en 2016, comme l'aurait souhaité le secteur. Elle est reportée en mars 2017 avec 12 femmes agricultrices.

A ce jour, la collaboration avec le VLAM reste informelle, car celle-ci doit au préalable être validée par les institutions visées (APAQ-W, VLAM, SOCOPRO). L'idée serait d'activer les réseaux sociaux, côté Wallonie, pour ce qui est de la promotion du secteur de la volaille et du lapin, en se servant du Facebook de l'APAQ-W qui possède beaucoup de followers. Favoriser la traduction en français et la diffusion online des vidéos de recettes à partir de volailles et de lapins constitue une voie intéressante à explorer.

Concernant la valorisation d'une promotion sur l'image de la production, SOCOPRO et l'APAQ-W travaillent activement en cette fin d'année avec Euro foie gras, dont est membre SOCOPRO. Trois articles ont été publiés dans la presse et deux reportages télévision ont été recensés, suite une conférence de presse organisée par Euro foie gras à Bruxelles, à laquelle SOCOPRO a participé. En partenariat avec l'APAQ-W et Euro foie gras, SOCOPRO réalisera une action de communication avant celle de fin d'année de GAÏA, à partir d'un jeu sur Facebook sur le terme de « Fier de mon foie gras belge ; Fier de mon foie gras wallon », relayé également sur Vivacité et l'Avenir.net .

Pour le secteur de la viande bovine, une campagne autour du thème « viande de chez nous » - déclinaison francophone de la version flamande - a été retenue, sur laquelle, par la suite, pourrait s'appuyer également le secteur avicole et cunicole.

Sophie Bombeek du VLAM propose de collaborer avec une équipe de diététiciens du VLAM s'appuyant sur les bulletins de santé ou des informations concernant les qualités nutritionnelles des produits issus de l'agriculture, vulgarisées par le VLAM au niveau des médecins (par exemple sur la qualité des œufs). Ces informations sont nécessaires à l'équipe de diététiciens afin que le VLAM établisse ses campagnes



d'informations. Ces documents scientifiques pourraient être valorisés, pour une vulgarisation auprès des consommateurs francophones. Dans le même cadre, le CIL (Cellule Information Lait) et CIV (Cellule Information Viande) pourraient également être valorisés du côté néerlandophone. A ce sujet, Emmanuel Grosjean fait savoir aux membres de l'assemblée que, suite à l'inscription du CIV à un concours des meilleures initiatives d'information, nutrition et santé au congrès des médecins, nous avons été retenus.

Pour clore les discussions relatives aux actions de promotion, les membres de l'assemblée expriment leur déception et regret quant à l'absence, une fois de plus, de Monsieur Sacré (APAQ-W, secteur petit élevage).

VI . Actions de promotion 2016 en Wallonie et orientations proposées pour 2017

D'un point de vue transversal

- Promouvoir une image moderne du métier: à poursuivre (émissions TV, portraits, ...). L'action de valoriser le métier d'agriculteur a été portée et est poursuivie par le Collège des Producteurs, dans le but que les agriculteurs soient davantage perçus comme des professionnels, en retirant des esprits l'image, le mot « industriel »
- Eviter de favoriser certains produits par rapport à d'autres: accord de principe (proposer recettes et menus simples, collaborer avec les distributeurs, publicités et livres de recettes combinés)
- Favoriser les secteurs ayant de petits budgets de promotion (œufs: action crêpes marché de Noël, petits déjeuners organisés dans les écoles)
- Favoriser des actions de branding nationales (mieux cibler les entreprises actives sur l'exportation /collaboration avec d'autres acteurs comme les provinces)
- Réaliser des portraits d'agriculteurs en quelques minutes (Vivacité)
- Combiner actions TV avec actions sur le WEB et les réseaux sociaux (développer davantage d'outils et d'applications digitales)
- Mise en place d'un point d'accès WEB unique pour la référence des circuits courts
- Stimuler le développement de l'outil Clic Local
- Agriculture de Wallonie: évolution de la marque en visant la continuité du concept

D'un point de vue sectoriel

- En 2016
 - Action sur les œufs à Horecatel suivie d'un folder avec les recettes primées
 - Dégustation du Coq des Prés à Libramont
 - Mise en réserve de 15 000 €
- En 2017
 - Favoriser **plus d'échanges** dans la préparation concrète des actions: **renforcer la concertation** avec l'APAQ-W (action proposée: action pré-campagne foie gras de GAÏA)
 - Inscrire la volaille dans les actions existantes: VLAM, s'associer aux campagnes de promotion générique
 - Développer des dégustations sur les foires (poulet rôti)
 - Activer le Facebook de l'APAQ-W pour le secteur avicole – cunicole (au départ, en revisitant des initiatives déjà mises en place + vidéos recettes)



- Mettre à nouveau en réserve une partie du budget promotion?
- Demande du secteur de la volaille standard de pouvoir bénéficier d'actions spécifiques (promotion générique ?)

VII . Etat de la recherche et de l'encadrement

Ce point a plus particulièrement abordé la question des actions réalisées en Wallonie en faveur du secteur avicole et cunicole, en fonction des demandes exprimées par les agriculteurs. Ce point a également fait état des demandes introduites par les institutions de recherche actives dans notre région dans le secteur avicole et cunicole :

1. Réalisation d'actions en regard des résultats du sondage réalisé par SOCOPRO sur les besoins en recherche et encadrement

- Alimentation:

- Amélioration des opportunités d'autonomie alimentaire et de protéines locales
- Canards: étude sur la flore prairiale avec les besoins de croissance et les contraintes de sol et de climat

Aucune action de recherche proprement dite sur ce thème, mais un article de l'Awé, paru en septembre 2016, a traité des insectes et de leur potentiel pour l'alimentation animale (volailles et porcs). Les aviculteurs ayant répondu au sondage avaient en effet manifesté leur intérêt qu'une veille active sur les sujets demandés soit réalisée par les acteurs régionaux de la volaille et du lapin, puisque peu de fonds sont consacrés, en Wallonie, à la recherche pour ce secteur.

- Santé et Bien-être animal:

- Poulet standard: amélioration de la rusticité de souches; recherche d'alternatives aux antibiotiques et antiparasitaires. Sur ce point, certaines voies dans l'assemblée plaident pour favoriser des recherches conduisant à une croissance moins rapide des poulets, même si cela entraînera une augmentation des coûts de production, donc des prix aux consommateurs. Sur cette proposition, l'initiative prise aux Pays-Bas qui va dans ce sens est rappelée. Son objectif est de remplacer le « plofkip » par un poulet de demain (« Kip van morgen ») et fournir ce type de produit sur le marché intérieur.
- Poule pondeuse Bio: solutions aux vers (un exposé d'un vétérinaire praticien français, spécialisé en homéopathie et phytothérapie) est prévu à l'occasion de la journée d'étude des productions porcines et avicoles du 30 novembre prochain
- Volaille plein air: aménagement des parcours. Deux projets en cours sont cités, dont un relatif à un Centre de Référence et d'Expérimentation, où une visite a été organisée il y a peu. L'encadrement de ces deux types d'aménagement s'est fait en étroite relation avec le CRA-W.

- Rentabilité:

- Outil d'aide à la décision sur les performances économiques
- Appui aux innovations technologiques et commerciales, afin de trouver une solution pour le petit abattoir de volaille situé à Sclayn (Fournipac) qui, dans 2 ans, fermera, pour cause de renouvellement du permis d'exploitation. SOCOPRO organisera ce mois-ci un séjour en Alsace pour la visite de deux abattoirs, dont un de type à tcoopératif. Les producteurs clients de l'abattoir seront invités, ainsi que Monsieur Petit de la société UPIGNAC. Ce dernier souhaite redéployer l'élevage en Wallonie et sous-traiter à un tiers la partie abattage. L'importance de maintenir un outil d'abattage de proximité dans le centre de la Wallonie est exprimée en séance. En cas de fermeture, les petits producteurs Bio ou non Bio, risquent en effet de se retrouver sans abattoir dans le centre de la Wallonie. Au niveau de Biowallonie et Nature & Progrès, il est prévu d'écrire un article en attirant l'attention des producteurs.



2. SPW - Plan triennal de la recherche (PTR): Fiches introduites par les institutions de recherche

➤ Ulg-Gbx Agro-Bio Tech :

En cours: projet MAISVOL, dont l'objectif est d'optimiser les modalités de séchage du maïs cultivé en Wallonie en regard des performances zootechniques du poulet de chair

Fiches introduites:

- programmation précoce du tube digestif chez la volaille
- lutte contre le portage de pathogène (un projet campylobacter déposé au SPF)
- utilisation des enzymes exogènes
- utilisation des coproduits agroalimentaires
- méthode in vitro de mesure de la valeur nutritive des aliments
- collaboration avec Département de médecine vétérinaire/Clinique aviaire : gavage (alternative)

➤ CRA-W:

En cours: accompagnement du Centre de Référence et d'Expérimentation sur l'aménagement des parcours des volailles (voir explication donnée plus haut dans le rapport)

Fiches introduites:

- qualité nutritionnelle de la viande, lait et oeufs
- veille scientifique en matière d'élevage avicole bio (socle de connaissances)
- Agroforesterie incluant l'élevage des volailles sur parcours

VIII . Présentation du projet du Collège des Producteurs sur les prix payés aux producteurs : Comment s'assurer d'un bon portage des marges ?

Ce point est présenté par Emmanuel Grosjean, coordinateur pour le Collège des Producteurs.

En début d'année, il a été demandé au Collège des Producteurs de travailler sur la question de l'amélioration des revenus des agriculteurs. La moyenne du revenu en polyculture élevage est de 15 000 € brut par an.

Les enquêtes consommateurs aujourd'hui publiées démontrent que la notion du prix équitable ou du prix juste pour le producteur constitue une sensibilité qui n'existait pas avant chez les consommateurs. Suite à une enquête récente, 82% des personnes mettent ce point en premier dans leurs critères d'achats.

Dans ce contexte, ne pourrait-on pas effectivement développer des initiatives allant dans ce sens ? L'idée de base, en lien avec le commerce équitable Nord-Sud, repose sur le développement d'un segment de marché mettant en valeur les consommateurs sensibles à une juste rémunération du producteur. Pour ce faire, différentes étapes ont été identifiées :

1. Eviter les abus d'usage du terme, en mettant en place un cahier des charges minimal définissant un certain nombre de critères répondant au principe de prix juste.
2. Approcher les distributeurs et identifier ceux qui seraient d'accord de créer un segment de marché.
3. Mettre en place un label, comme il existe déjà pour le commerce équitable sur base d'une reconnaissance de l'autorité régionale.
4. Etablir loi qui définit le commerce équitable et qui permet d'éviter les lois de l'OMC concernant la fixation des prix. En France, une loi a été instaurée qui, dans certaines conditions, permet d'assurer un prix équitable sur base d'une négociation. Néanmoins, cette loi existe depuis deux ans, mais il n'existe encore aucun texte d'application.



Des actions sur lesquelles le Collège des Producteurs continuera à travailler l'année prochaine seront présentées lors de l'Assemblée Générale du Collège prévue le 15 décembre prochain.

Des voix dans l'assemblée s'expriment pour demander s'il ne serait pas mieux que les producteurs établissent plutôt des accords avec les autres acteurs des filières sectorielles, en complément aux discussions en concertation de chaîne et de toute une série d'initiatives filière déjà engagées.

En lien avec la question du juste prix payé aux producteurs, le problème du terme « ferme », « fermier » est à nouveau mis sur la table, plus spécifiquement observé dans les secteurs des œufs et du lait. En effet, ces termes sont parfois utilisés par d'autres opérateurs que des producteurs, entraînant une réelle concurrence avec les fermiers. Ce sujet a été pris à bras le corps par le Collège des Producteurs et sera développé dans le point ci-dessous relatifs à l'état d'avancement des priorités.

Pour clôturer ce point, il est fait état d'une enquête sur 900 consommateurs sollicitée par le Collège, dont le but est d'avoir une estimation précise du prix perçu par le consommateur pour in fine le mettre au courant de juste prix pour les produits. Cette enquête, lancée tout prochainement, sera fondée sur le prix d'1 litre de lait, d'1 kg de gigot d'agneau, d'1 kg de côtelette, d'1 kg de porc, d'1 kg de steak de bœuf, d'1 kg de tomates et d'1 kg de poire plus, éventuellement, de 12 œufs.

IX. Etat d'avancement des priorités du Collège pour le secteur Avicole-Cunicole

1. Abattage de proximité

Constat de base: l'alternative reposant sur la **centralisation** dans quelques abattoirs en Belgique permet de répondre aux aspects de **rentabilité économique**, mais ne répond que **partiellement** aux **préoccupations d'accessibilité pour les éleveurs**, plus particulièrement pour les éleveurs ayant un **cheptel réduit**, en voie de **diversification**, ou alimentant la **boucherie traditionnelle**, les **circuits courts** ou la **vente directe**.

Dans ce cadre, **une note d'orientation** a été réalisée par SOCOPRO et à présent pratiquement finalisée. Les étapes pour faire connaître la note sont les suivantes : présentation à l'AG du Collège, le 15/12, puis communication aux Ministres, et programmation d'une rencontre avec l'AFSCA et communication dans les médias.

Les axes de soutien proposés dans la note d'orientation sont les suivants :

1. Renforcer les moyens d'encadrement spécifiques
2. Renforcer la concertation entre les opérateurs de l'abattage de proximité et les autorités sanitaires et environnementales
3. Soutenir financièrement le maintien des abattoirs existants prioritairement pour les porcs, volailles et ovins (mises aux normes, investissements et fonctionnement), en privilégiant:
 - le modèle coopératif (diminuer les frais de fonctionnement)
 - le partenariat public/privé (en ne basant pas uniquement l'octroi d'une aide publique aux abattoirs publics)
 - le couplage de structures d'abattage à des ateliers de découpe
4. Stimuler la mise en place d'abattoirs modulaires (mobiles ou non), voie la plus appropriée en termes coûts/bénéfices et de standardisation des processus de validation par l'AFSCA
5. Stimuler le développement de l'organisation du transport des animaux vivants vers les sites d'abattage (demande forte du secteur ovine)



2. Mise en place d'un nouvel outil d'abattage en volailles

Objectif: trouver une solution à la fermeture dans deux ans de l'abattoir Fournipac

Réalisations effectuées:

- Projet de nouvel abattoir coopératif introduit en mai sous la mesure Hall Relais (rédaction du projet par SOCOPRO, plan financier constitué par le BEP, étroite collaboration avec l'abattoir existant)
- Projet accepté par le Ministre Collin (550 000 €)
- Prochaines étapes: apporter de la valeur ajoutée par rapport au projet initial. Visite d'abattoirs en Alsace, constitution d'un noyau motivé d'éleveurs et d'acteurs portant le projet

3. Nouveau projet de règlement sur l'agriculture biologique

Dernières informations (ERPA):

- Réunion du Conseil des Ministres de l'Agriculture (CSA) et du groupe de travail du Conseil, les 24 et 25/10
- Points repris pour les volailles dans le dernier document discuté à l'échelle européenne:
 - Poussin Bio: possibilité de dérogation prévue pour pouvoir utiliser des poussins non Bio, mais sous la condition de mettre en place un BD de disponibilité des poussins Bio
 - Epointage: possibilité d'épointer endéans les 3 premiers jours de vie, au cas par cas
 - Aliment protéique non Bio: possibilité d'en utiliser 5% pour les jeunes volailles
 - Accès au plein air des poulettes et repro: verandas considérées comme espace plein air dans les 18 premières semaines de la vie des poulettes et des repro, en cas de nécessité de protection de la santé humaine et animale
 - Limitation des tailles d'élevage:
 - Poulet: maxi 1 600 m²
 - Pondeuse: maxi 12 000 pondeuses par unité de production; pas plus de 3 000 poules par bâtiment avicole. Pas de règles particulières pour les jeunes volailles
 - Durées minimales d'élevage: 81 jours minimum + pas plus de 35 g/j si âge mini non respecté (ERPA)

4. Protection du terme « Ferme »

Ronan Brodu, étudiant français de l'Agrocampus de Rennes réalisant son stage entreprise à SOCOPRO (pour 4 mois sur les dossiers terme « Fermier », poule pondeuse biologique, abattoirs de proximité), prend la parole pour expliquer le projet du Collège des producteurs de faire protéger le terme « Ferme », « Fermier ». Celui-ci a été identifié comme prioritaire; la problématique ayant été relevée en particulier pour le secteur des œufs et du lait, suite aux étiquetages trompeurs relevés en magasin par les agriculteurs. Par la suite, un groupe de travail a été constitué avec l'APAQ-W, le SPW (Direction de la Qualité), le collège des Producteurs lui-même, ainsi que les producteurs qui ont mandaté la SOCOPRO pour évaluer la faisabilité d'une protection du terme fermier au point de vue législatif au niveau de la Wallonie. Pour les agriculteurs, un « produit fermier » est un produit qui doit être élevé, cultivé, transformé et commercialisé par une personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

Réalisation d'un benchmarking sur la législation en Europe :

A l'échelle de l'union européenne complète, un règlement relatif à l'information du consommateur est identifié (1169/2011). Dans son article 7, l'UE stipule que la mention « fermière » est une compétence des états membres en l'absence de législation européenne, car il y a eu des projets mais ceux-ci n'ont jamais abouti. Cependant, la mention « fermière » utilisée par les états membres ne doit pas tromper le consommateur sur la nature, la composition, l'origine du produit doit lui conférer les vraies propriétés.

Pour ce qui est de la réglementation de la viande de volaille (543/2008), le terme « fermier » est tout à fait autorisé pour les volailles fermières ou élevées en liberté avec une densité maximale de 25kg/m² et



de 12 poulets, moins de 4800 poulets sur l'exploitation et 1600 m² de bâtiment, au moins 70 % de céréales dans l'alimentation, un minimum de 81 jours de durée d'élevage sous-tendant l'usage de souches à croissance lente (poulet coloré), un minimum de 2 m²/poulet de parcours extérieur.

En Belgique, bien que le problème ait été relayé par le secteur lait, un Arrêté Royal datant de 2001 définit un produit laitier fermier (=un produit laitier dont le lait a été produit et transformé sur la même exploitation). Cependant, le problème du contrôle est soulevé car il n'est établi que sur plainte. Aucune plainte n'est relayée au SPF.

Au Royaume-Uni, on parle d'un produit qui est transformé dans une petite exploitation (< 10 équivalents temps plein et une chiffre d'affaire < 2 m£). La matière première peut être produite soit sur l'exploitation ou localement dans un rayon de 80 kms, pour autant que l'agriculteur respecte les conditions d'une petite exploitation.

En ce qui concerne l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne et l'Italie, il n'y a pas de législation existante malgré une forte demande. Suite à des pétitions de la part du consommateur mais non-entendue par le gouvernement, ils ont créé leurs propres cahiers des charges spécifiques pour un label équivalent au terme « fermier », avec des conditions de qualité.

Focus sur la France

La France est le pays qui possède le plus de réglementations sur le qualificatif « fermier ». Ce pays a intégré dans son code rural la « mention valorisante de qualité facultative ». En dépendent 5 réglementations spécifiques pour 5 catégories de produits : - le fromage – la volaille – les œufs – le miel et la charcuterie. Le miel ne peut pas être appelé « miel fermier »

Pour les autres catégories de produits, on s'appuie sur la jurisprudence des tribunaux, c'est-à-dire que la matière première doit être issue de l'exploitation. La transformation doit avoir lieu sur l'exploitation. Il y a une tolérance pour les ateliers de transformation collectif de type CUMA, à condition que l'agriculteur soit adhérent. Le plus important est que la fabrication soit traditionnelle, manuelle et non industrielle.

Exemple sur la France:

Les œufs :

- Règlement mise en application en 2015
- Mode d'élevage plein air/liberté ou biologique
- Céréales soit issues de l'exploitation ou soit produites à l'échelle du département, c'est-à-dire, 100 kms.
- L'activité « œufs » ne représente pas la seule source de revenu, d'où le fait qu'on limite le nombre de poules à 6 000 poules sur l'exploitation.
- Les œufs doivent être ramassés et triés manuellement.
- Il est possible d'obtenir une dérogation pour moins de 50 poules

Volailles fermières :

- Celles-ci doivent être reconnues comme Label Rouge, Bio ou signe officiel de qualité
- Dérogation possible pour les petites exploitations en élevage plein air (< 25 000 volailles par an)

Orientations possibles en Wallonie pour la protection du terme

➤ Inscription dans le Code wallon de l'Agriculture

- Réserver l'utilisation de qualificatif « fermier » et ses dérivés aux agricultures élevant, cultivant, transformant et commercialisant leur produit sur le lieu d'exploitation (hors produit laitier). Questions néanmoins posées :



- Possibilité d'avoir un intermédiaire de vente maximum entre le producteur et le consommateur ?
- La transformation et/ou la commercialisation par un parent au deuxième degré sont-elles autorisées ?

➤ Inscription dans un Arrêté du Gouvernement wallon

- Inscrire le terme « fermier » comme *mention de qualité facultative régionale*. Pour cela, il faut que :
 - Le produit ait une caractéristique de production et/ou transformation notable
 - Apporte de la valeur ajoutée par rapport aux produits comparables sur le marché
- Réserver l'utilisation du terme « fermier » aux produits sous label de la *Qualité Différenciée*

➤ Inscription dans un Cahier des charges privé

- Création d'un cahier des charges par un groupe d'agriculteurs qui partagent la même vision, les mêmes valeurs sur base de caractéristiques notables.
Exemple : « Bienvenue à la ferme », « Farma » ou « Gutes vom Bauernhof »

Dans la première orientation, il n'y a pas de règles de production, ni de transformation. Tous les fermiers peuvent utiliser cette orientation à raison de commercialiser eux-mêmes leurs produits. Dans la seconde, il n'y a pas de règles de commercialisation. Et enfin, dans la troisième orientation, il n'y a pas de protection législative au niveau de la Wallonie. Dans ce cas, il s'agit plus d'une initiative marketing. Un bon marketing peut en effet être plus impactant vis-à-vis du consommateur, plutôt qu'une législation.

Prochaines grandes étapes

- Consulter l'avis des agriculteurs
- Nécessité de disposer d'une analyse juridique (Novembre 2016)
- Commander une étude/enquête consommateur (Novembre 2016)
- Etablir un plan contrôle qui sera mis en place par le SPW pour les produits laitiers et la volaille (1^{er} trimestre 2017)
- Aboutir à une proposition qui sera remise au Ministre COLLIN (1^{er} trimestre 2017)

x. Liste des participants

Non producteurs

ANDRIEN Thierry
CAPPELLEN Violaine
CUISINIER François
DELEGRANGE Franck
FLAMENT Aline

JACQUET Michel
LA SPINA Sylvie

MANGUETTE Marie

VERHAEGHE Hans

Producteurs

COLLIENNE Daniel
DELIEGE Vincent

GABRIEZ Jean-Pierre
HENRY Ludovic
LABYE Didier
MERNIER Bernard
REGIMONT Alexandre
HENRY Alain
LUST Vincent

RAES Dominique
THIBAUT Steve